

CHARTRE D'ENGAGEMENTS – Clubs Collectivité'ESS

I. Préambule

Origine des Clubs Collectivité'ESS

En 2019, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France ont souhaité travailler de concert dans la mise en œuvre d'actions à destination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pour ce faire, la CRESS a rencontré de nombreux EPCI afin de comprendre la diversité de leurs réalités et de leurs besoins à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Plusieurs constats ont alors été réalisés à l'issue de ces rencontres territoriales, notamment le fait que les chargé(e)s de mission Economie Sociale et Solidaire (ESS) des EPCI souhaitaient créer un lieu spécifique d'échanges, de partages et de coopérations.

C'est sur cette base qu'en 2020 la CRESS a regroupé des techniciens d'EPCI volontaires pour développer l'ESS sur leur territoire, donnant ainsi naissance aux Clubs Collectivité'ESS.

Même si ces Clubs ont été initialement créés pour ces techniciens d'EPCI, ils restent ouverts à toutes les collectivités territoriales.

Au sein de la CRESS, l'animation de ces Clubs est assurée par :

Quentin DE PARMENTIER-LALLEMENT

Chargé de mission Appui aux Territoires

Mail : q.deparmentier-lallement@cresshdf.org

Tél : 07.68.66.67.85

Les Clubs Collectivité'ESS sont des collectifs animés par la CRESS Hauts-de-France proposant aux technicien(ne)s et aux élu(e)s de la région, et principalement celles/ceux des EPCI, un espace gratuit qui répond aux objectifs présentés ci-dessous.

Pour réaliser ces objectifs, la CRESS et les membres de ces Clubs :

1. Déclinent ces Clubs sur plusieurs formats en fonction des publics ciblés (#Technicien(ne)s ; #Webinaire ; #Séminaire). Ces formats sont davantage détaillés dans d'autres documents de la CRESS (notamment les outils de communication dédiés, à l'instar du flyer)
2. Définissent les axes stratégiques et les actions à mener (détaillés au sein d'une Feuille de Route)
3. Réceptionnent et statuent sur les demandes d'adhésion (toute personne doit en faire la demande à l'animateur des Clubs au sein de la CRESS, qui en discutera par la suite avec les membres)

CHARTE D'ENGAGEMENTS – Clubs Collectivité'ESS

OBJECTIFS POURSUIVIS

Clubs Collectivité'ESS

1. Faire se rencontrer et favoriser les échanges et la coopération entre les technicien(ne)s et les élu(e)s, spécialistes ou non de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
2. Valoriser et partager les bonnes pratiques, les ressources et les outils participant au développement de l'ESS sur les territoires
3. Sensibiliser, informer et former les acteurs publics et parapublics sur l'ESS
4. Appuyer le développement de politiques publiques locales en faveur de l'ESS



Clubs Collectivité'ESS

#Technicien(ne)s

1. Comprendre les spécificités de l'ESS sur les territoires en lien avec les compétences des technicien(ne)s
2. Se rencontrer et échanger entre pairs
3. Partager des informations, des bonnes pratiques et des outils
4. Monter en compétences sur des sujets thématiques

Clubs Collectivité'ESS

#Webinaires

1. Favoriser la coopération entre les technicien(ne)s chargé(e)s de l'ESS et leurs collègues au sein d'une même structure publique ou parapublique
2. Sensibiliser tous les technicien(ne)s sur les questions d'ESS
3. Monter en compétences sur des sujets thématiques

Clubs Collectivité'ESS

#Séminaires

1. Favoriser les rencontres et les échanges entre les élu(e)s et les technicien(ne)s de différents territoires
2. S'informer et débattre sur des sujets thématiques
3. Découvrir les acteurs de l'ESS sur les territoires
4. S'inspirer des initiatives et des solutions portées par les acteurs de l'ESS

CHARTRE D'ENGAGEMENTS – Clubs Collectivité'ESS

II. Les engagements des membres

En rejoignant ces Clubs, les membres s'engagent à :

1. Respecter le fonctionnement, les principes et les objectifs des Clubs, notamment la présente Charte d'Engagements
2. Faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité du contenu de ces Clubs (propos, informations, documents, etc.)
La communication du contenu de ces Clubs pourra se faire sous réserve de l'accord de ses membres
3. Participer à la vie des Clubs et s'impliquer dans les actions menées
4. Promouvoir ces Clubs, et favoriser l'intégration de nouveaux membres (sous réserve de l'accord de la CRESS et des autres membres)
5. Orienter vers la CRESS les demandes adressées aux Clubs, notamment les demandes d'informations et d'intégration
6. Adresser à la CRESS toutes propositions, suggestions, remarques, ... visant à développer les Clubs

CHARTRE D'ENGAGEMENTS – Clubs Collectivité'ESS

INTEGRATION AUX CLUBS COLLECTIVITÉ'ESS

Moi (*nom, prénom, fonction*)

.....
.....

représentant de la structure (*raison sociale*)

.....
.....

souhaite être intégré(e) aux Clubs Collectivité'ESS animé par la CRESS Hauts-de-France, et m'engage à :

1. Adhérer et respecter la présente Charte d'Engagements ;
2. Adhérer et respecter les règles relatives à la RGPD*.

Fait à

le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Dans le cadre de l'animation des Clubs et en adéquation avec la Feuille de Route co-construite, la CRESS Hauts-de-France souhaite collecter et diffuser exclusivement auprès des membres desdits Clubs leurs informations et coordonnées professionnelles.

Dans ce cadre, la CRESS Hauts-de-France s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ainsi, les informations des membres des Clubs seront utilisées et rendues accessibles uniquement par et pour eux.

Conformément à la réglementation applicable, les membres des Clubs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement de leurs informations.

Ces droits peuvent être exercés par courriel, soit directement auprès de la personne en charge de l'animation des Clubs à l'adresse q.deparmentier-lallement@cresshdf.org, soit auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la CRESS Hauts-de-France à l'adresse contact@cresshdf.org.